



LA LICENCE ULM 2020

Vous avez été licencié(e) en 2019 en faisant confiance à la Fédération pour vous représenter. En renouvelant votre licence pour 2020, vous confirmez votre attachement au mouvement ULM et appuyez les actions fédérales. Cela vous permettra également de bénéficier des services et avantages proposés par la Fédération !



- *Simplification de la prise de licence sur votre espace licencié*
- *Pour vos assurances des garanties adaptées aux tarifs préférentiels*
- ***Nouveauté 2020** : une gestion simplifiée du questionnaire médical*
- *L'actualité ULM avec la lettre d'informations, tous les mois dans votre boîte email*
- *La revue fédérale trimestrielle ULM Info*
- *Un accès aux aides fédérales*

POURQUOI LA LICENCE ?

- Pour participer au développement d'une aviation sportive et de loisir accessible, riche et innovante basée sur la responsabilité, portée par la liberté.
- Pour promouvoir la réglementation ULM en France et en Europe. Le système déclaratif, la diversité et l'unité des 6 classes.
- Pour promouvoir la sécurité des vols et la formation sans augmenter la contrainte réglementaire.
- Pour soutenir la pratique sportive.
- Pour participer au développement de la vie fédérale, en aidant les clubs, les structures, les instructeurs, les bases ULM, les élus sur les terrains, dans les régions et au niveau national, les salariés du Siège, qui sont toutes et tous quotidiennement au service de notre passion.
- Pour pérenniser les relations avec nos partenaires.
- Pour faire découvrir notre passion au grand public.
- Pour accéder à des produits d'assurances compétitifs et adaptés à nos besoins, conçus par des pilotes pour les pilotes.
- Pour bénéficier des aides fédérales.



**6 classes, 1 200 structures,
800 bases ULM, 700 Instructeurs,
16 000 pilotes...**

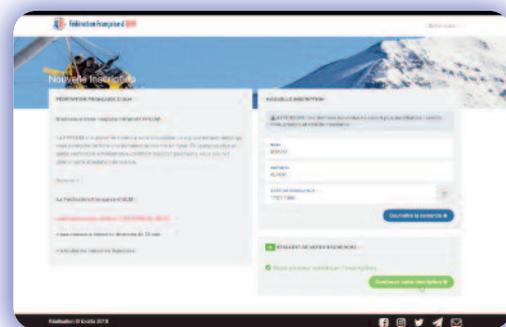
COMMENT SOUSCRIRE UNE LICENCE ?

- Se rendre sur le site de la Fédération www.ffplum.fr > dans **l'espace licencié** →



- ← ● Vous pouvez également **remplir une version papier disponible au format pdf** sur le site ou auprès de la Fédération, si vous en faites la demande

- ● Vous pouvez **regarder le tuto spécial licence** sur la chaîne Youtube de la Fédération



MÉDICAL

- **Pour une première licence ou une interruption supérieure à un an, vous devez fournir un Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'ULM obtenu auprès d'un médecin généraliste datant de moins d'un an.** Le modèle type est téléchargeable sur le site de la Fédération. Pour les pilotes venant de l'avion, un certificat en cours de validité suffit.

- **Pour un renouvellement, vous devrez cocher la case attestant que vous avez répondu par la négative** à l'ensemble des questions du QS-Sport (Cerfa) dont vous aurez pris connaissance.
- En cas de réponse positive, vous devrez fournir un certificat médical de non contre-indication.
- **Compétition :** le certificat médical de non contre-indication reste obligatoire chaque année.

TARIFS LICENCE 2020



La première année de licence est offerte aux nouveaux licenciés de moins de 25 ans et à toutes les nouvelles licenciées !

Licence	Tarifs SAISON 2020 (incluant une assurance protection juridique et la revue ULM Info)
+ de 25 ans	77,10 €
- de 25 ans	49,60 €
Sympathisant	+ de 25 ans : 40 € - de 25 ans : 25 €

- **La licence comprend** l'assurance protection juridique et le magazine fédéral ULM-Info
- Si vous souhaitez soutenir la Fédération vous pouvez souscrire à la licence *"sympathisant"*

POURQUOI ET COMMENT S'ASSURER ?

Notre Fédération est dans l'obligation de vous proposer des garanties pour les risques corporels (**IA**) et les dommages causés aux tiers (**RC Utilisateur ou Aéronef**).

Pour 2020, les prix sont optimisés et vous disposez d'un accès direct à la **rubrique "Mes Assurances" dans votre espace licencié**. Si vous êtes propriétaire d'un ULM, vous pouvez accéder également à une **Garantie casse aéronef au repos en tous lieux**.

NOUVEAUTÉS 2020

- **Une interface optimisée** avec une présentation plus claire (voir le tuto assurance)
- **Dans l'espace Licencié** : un onglet "*Mes assurances*" est disponible
- **Dans l'espace Dirigeant** : un module "*Spécial structure*" qui permet la gestion des adhérents, du parc de machines, des options d'assurances, des qualifications, des licences de vos adhérents, ainsi qu'un espace documentaire

LES CAS LES PLUS FRÉQUENTS

Instructeur : nous vous recommandons la **RC Utilisateur spéciale instructeur**, avec par ailleurs une **IA** (Individuelle Accident).

Élève : vous êtes assuré par le biais de votre instructeur (qui doit être licencié), nous vous recommandons une **IA**.

Propriétaires : pour votre Responsabilité Civile vous avez le choix entre la **RC Utilisateur** et la **RC Aéronef** ; nous vous recommandons par ailleurs une **IA** ; si vous ne volez pas ou que vous souhaitez souscrire votre RC plus tard dans l'année,

nous vous recommandons de souscrire la **RC aéronef en stationnement** ; nous proposons par ailleurs pour votre aéronef, une **Garantie Casse au repos en tous lieux**.

Pilotes sur machine du club ou de la structure : vous n'êtes pas propriétaire, vous volez sur une machine qui doit être assurée par ailleurs par le club ou la structure ; nous vous recommandons de souscrire une **IA**.

Attention : il ne s'agit ici que d'indications et des cas les plus usuels ! Pour des renseignements complémentaires : www.ffplum.fr
Joignez la Fédération !



CERTIFICAT D'APTITUDE AU VOL DE VOTRE ULM, PENSEZ À SON RENOUVELLEMENT !

Pour maintenir la validité de la carte d'identification de votre ULM, il faut déclarer périodiquement (tous les 2 ans) son aptitude au vol.

- Vous devez faire la déclaration en ligne à partir de l'application DGAC "*Mon espace ULM*".
- N'oubliez pas de renseigner la date limite de validité de ce certificat dans votre "*Espace licencié*" onglet "*Mes machines*".
- N'oubliez pas que les garanties d'assurance sont liées à la validité des différents documents de votre machine dont celle du certificat d'aptitude au vol !

TARIFS ASSURANCES 2020

Responsabilité Civile (RC) Utilisateur

Cette garantie RC Utilisateur est attachée au Pilote et permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers quel que soit l'ULM piloté, dès lors que cet ULM est immatriculé en France ou dans un pays limitrophe à la France, à l'exception des principautés d'Andorre et de Monaco.

Date de souscription	Toutes Classes d'ULM					Paramoteur • Classe 1 UNIQUEMENT				
	Monoplace		Biplace		Instructeur *	Monoplace		Biplace		Instructeur *
	Avec * parachute	Sans parachute	Avec * parachute	Sans parachute		Avec * parachute	Sans parachute	Avec * parachute	Sans parachute	
Janvier	43 €	48 €	270 €	301 €	220 €	17 €	19 €	185 €	206 €	130 €
Février	42 €	47 €	265 €	296 €	205 €	15 €	17 €	177 €	197 €	120 €
Mars	41 €	46 €	260 €	291 €	190 €	14 €	16 €	169 €	188 €	110 €
Avril	39 €	44 €	250 €	281 €	175 €	12 €	14 €	160 €	178 €	100 €
Mai	37 €	42 €	240 €	271 €	160 €	11 €	13 €	152 €	169 €	90 €
Juin	35 €	40 €	230 €	261 €	145 €	10 €	12 €	143 €	159 €	80 €
Juillet	33 €	38 €	220 €	251 €	130 €	9 €	11 €	135 €	150 €	70 €
Août	31 €	36 €	210 €	241 €	115 €	8 €	10 €	126 €	141 €	60 €
Septembre	21 €	23 €	135 €	150 €	73 €	5 €	7 €	61 €	68 €	43 €
Octobre	16 €	17 €	102 €	114 €	55 €	5 €	7 €	45 €	51 €	32 €
Novembre	13 €	14 €	69 €	77 €	37 €	5 €	7 €	30 €	34 €	22 €
Décembre	11 €	12 €	34 €	38 €	18 €	5 €	7 €	15 €	17 €	11 €

* le tarif avec parachute est applicable uniquement aux propriétaires d'ULM ayant coché la case "équipé d'un parachute de secours"

** RAPPEL : Pour que cette garantie vous soit acquise, il est OBLIGATOIRE que vos élèves soient licenciés à la FFPLUM dès le début de leur formation.

Individuelle Accident (IA) Pilote

Cette garantie est recommandée pour garantir vos propres dommages corporels, que vous soyez Pilote, Elève-pilote ou Instructeur.

Capital	Pilote
10 000 €	37 €
30 000 €	74 €
50 000 €	100 €
75 000 €	189 €
100 000 €	380 €
150 000 €	496 €
200 000 €	659 €

Individuelle Accident (IA) Passager

Cette garantie est recommandée pour garantir les dommages corporels que votre passager pourrait subir : elle permet au pilote biplace de souscrire une garantie supplémentaire pour son passager sans désignation préalable.

Capital	Passager
10 000 €	37 €
30 000 €	74 €

Responsabilité Civile (RC) Aéronef

Tarif applicable pour chaque ULM.

La RC Aéronef est attachée à un ULM et permet de garantir les dommages occasionnés par cet ULM, aux tiers dès lors que les pilotes, élèves-pilotes et pilotes instructeurs sont licenciés à la FFPLUM. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

Période de souscription	Monoplace	
	Avec parachute	Sans parachute
Janv. à Mars	293 €	325 €
Avril à Juin	257 €	287 €
Juil. à Sept.	214 €	239 €
Oct. à Déc.	172 €	191 €

Période de souscription	Biplace	
	Avec parachute	Sans parachute
Janv. à Mars	636 €	707 €
Avril à Juin	550 €	612 €
Juil. à Sept.	464 €	516 €
Oct. à Déc.	430 €	478 €

Responsabilité Civile (RC) Aéronef en stationnement

Toutes classes d'ULM Monoplace ou biplace : 5€/ULM

Cette garantie concerne les propriétaires qui ne veulent pas et qui n'ont pas souscrit de RC utilisateur ou de RC aéronef.

Elle permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM désigné est au repos, en stationnement, moteur à l'arrêt.

Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus. Si vous avez opté pour une RC utilisateur, et que vous avez déclaré vos ULM pour bénéficier de la RC aéronef au repos, ou pour une RC Aéronef, cette garantie est offerte.

Garantie Casse Aéronef au repos en tous lieux

Elle garantit les dommages matériels accidentels que votre ULM pourrait subir lorsqu'il est stationné au sol, moteur arrêté, en tous lieux.

Cette garantie est réservée aux propriétaires de Pendulaires, Multiaxes, Autogires et Hélicoptères ULM identifiés en France, ayant souscrit une assurance RC Utilisateur ou RC Aéronef auprès de la FFPLUM.

Exemples de tarifs Pour une valeur de 10 000 € = 121 € pour l'année
Pour une valeur de 40 000 € = 331 € pour l'année

En vous connectant sur <https://ffplum.fr> vous connaîtrez votre tarif personnalisé



Fédération Française d'ULM
96 bis rue Marc Sangnier - 94700 Maisons-Alfort
01 49 81 74 43 - ffplum@ffplum.org - www.ffplum.fr
ORIAS n°18005543



La notice d'information est téléchargeable sur www.ffplum.fr et sur votre espace licencié (menu document)

Document non contractuel. Mandataire d'Intermédiaire en Assurances, la Fédération Française d'ULM vous propose des produits d'assurance adaptés à vos besoins, via l'UFEGA (Union des Fédérations Aéronautiques Gestionnaire d'Assurance) en partenariat avec Air Courtage Assurances. Inscrit à l'ORIAS n°07 000 679 www.orias.fr